

COMPTRE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2021

Secrétariat Général
BG/HB "CR 15 décembre 2021"

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre,
le Conseil Municipal de Courbevoie dûment convoqué le neuf décembre de l'an deux mille vingt et un,
s'est réuni à dix-huit heures, dans la salle Marius Guerre de l'Hôtel de Ville de Courbevoie,
sous la présidence de Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Maire, Président du Territoire Paris Ouest La Défense.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

A l'unanimité, DECIDE DE DESIGNER à main levée le secrétaire de séance, conformément aux articles L. 2121-15 et L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales et **ELIT** en cette qualité Madame Bénédicte GEORGES.

Le secrétaire procède à l'appel. Le nombre de membres composant le Conseil est de 53, dont 53 en exercice et 42 présents à l'ouverture de cette séance :

	Présent	Procuration à
Monsieur Jacques KOSSOWSKI	X	
Madame Marie-Pierre LIMOGE	X	
Monsieur Michel GEORGET	X	
Madame Nathaly LEDERMAN	X	
Monsieur Arash DERAMBARSH	X	
Madame Laëtitia DEVILLARS	à partir du dossier n°2	Monsieur Sébastien BEAUVAL jusqu'au dossier n°1
Monsieur Patrick GIMONET	à partir du dossier n°2	Madame Sybille d'ALIGNY jusqu'au dossier n°1
Madame Sandrine PENEY	X	
Monsieur Hervé de COMPIEGNE	X	
Madame Charazed DJEBBARI	X	
Monsieur Sébastien BEAUVAL	X	
Madame Marion JACOB-CHAILLET	X	
Monsieur Khalid AIT OMAR		Madame Charazed DJEBBARI
Madame Sybille d'ALIGNY	X	
Monsieur Eric CESARI	X	
Madame Catherine MORELLE		Monsieur Michel GEORGET
Monsieur Olivier MARMAGNE	X	
Madame Marie GEROUDET	X	
Monsieur Hervé CHATELAIN	X	

	Présent	Procuration à
Madame Sandrine COHEN-SOLAL	à partir du dossier n°2	Monsieur François LATTOUF jusqu'au dossier n°1
Monsieur Daniel COURTES	X	
Madame Nathalie RENAULT	X	
Madame Valérie SY-CHOLET	X	
Madame Maria GARCIA		Monsieur Cédric FLAVIEN
Monsieur Philippe POUTHÉ	X	
Monsieur François LATTOUF	X	
Monsieur Christophe BRESSY	X	
Madame Fatimé KOLINGAR	X	
Madame Anne-Julie PONT-BUISSON	X	
Madame Aline DETRY	X	
Madame Bénédicte GEORGES	X	
Madame Stéphanie SOARES	X	
Monsieur Régis CASTEL		Madame Bénédicte GEORGES
Monsieur Jean-Jacques SARADJIAN	à partir du dossier n°2	Madame Victoria DOGNIN jusqu'au dossier n°1
Monsieur Cédric FLAVIEN	X	
Monsieur Pascal HUMRUZIAN	X	
Madame Inès GUIBERT		Monsieur Sébastien BILBAULT
Monsieur David BREXEL	X	
Monsieur Sébastien BILBAULT	X	
Monsieur Benoît LECHEVALIER	X	
Madame Victoria DOGNIN	X	
Madame Dominique FRATELLIA	X	
Madame Christine HENNION		Madame Flavienne ELOM
Monsieur Yann RUET	X	
Monsieur Jean-Philippe ELIE	X	
Madame Isabelle RIVIERE	X	
Monsieur Sidney STUDNIA	X	
Madame Carine SCRIMENTI AYADI		Madame Aurélie TAQUILLAIN
Madame Aurélie TAQUILLAIN	X	
Monsieur Jean-Christophe ADENIS	X	
Monsieur Laurent FITOUSSI	X	
Monsieur Louis BROSSE	X	
Madame Flavienne ELOM	X	

Soit :

Conseillers municipaux présents :	42
Conseillers municipaux ayant donné pouvoir :	11
Conseillers municipaux absents, non représentés :	00

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales et **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 8 décembre 2021 qui a été transmis par courriel le 13 décembre 2021.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE le principe de la contractualisation des financements départementaux pour la période 2022-2024 :

- pour un montant de 7.000.000 € en investissement :

- réhabilitation et extension du parc de Bécon (tranches 3 et 4),
- réhabilitation de l'école Mermoz,
- construction de la piscine des Fauvelles,
- extension de la vidéoprotection et du CSU,

- pour un montant de 3.964.656 € en fonctionnement, versés par tranches annuelles de 1.321.552 €, soit un montant total du contrat de 10.964.656 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de développement Département / Ville – 2022-2024 et à l'exécuter, ainsi que tous les documents y afférents et avenants.

Délibération adoptée par 53 pour

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'Etablissement public territorial Paris Ouest La Défense pour la mise en œuvre d'une concession d'aménagement pour le projet « Charras » portant sur la conception, la mise en œuvre des travaux de restructuration du centre commercial, des emprises publiques bâties communales désaffectées (ex-parking et halle publique), ainsi que la valorisation des emprises correspondant à l'école Saint-Exupéry rue de Bezons et à l'assiette de l'ancienne station-service rue de l'Alma.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'Etablissement public territorial Paris Ouest La Défense pour que la mise en œuvre de cette concession d'aménagement soit réalisée sous forme d'une société d'économie mixte à opération unique (SEMOP), prévue à l'article L. 1541-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches y afférentes et sollicite de l'Etablissement public territorial Paris Ouest La Défense le lancement de la procédure de sélection de l'opérateur économique et d'attribution de la convention de concession d'aménagement, selon la procédure prévue aux articles L. 300-4 à L. 300-5-1 et R. 300-4 à R. 300-13 du code de l'urbanisme.

AUTORISE Monsieur le Maire à proposer que la Ville de Courbevoie soit actionnaire de la SEMOP en raison de l'apport foncier.

Délibération adoptée par 53 pour

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de service public pour l'enlèvement des véhicules et engins de déplacement personnel motorisés sur le territoire de Courbevoie, leur mise en fourrière et leur gardiennage.

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer et à l'exécuter.

Délibération adoptée par 53 pour

FIXE la formule de calcul permettant de définir le tarif des repas subventionnés des personnels de l'Education nationale, étant précisé que ce tarif évoluera en fonction du montant de la subvention individuelle fixée par voie réglementaire et versée par le Rectorat de l'Académie de Versailles.

APPROUVE la convention relative à la restauration administrative pour les personnels de l'Etat de l'Education nationale.
AUTORISE Monsieur le Maire à la signer et à l'exécuter, ainsi que tous les documents y afférents et avenants.

Délibération adoptée par 53 pour

APPROUVE la convention entre la Ville et l'association E-ENFANCE pour la protection de l'enfance sur internet.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer et à l'exécuter, ainsi que tous les documents y afférents et avenants.

APPROUVE l'adhésion de la Ville à l'association E-ENFANCE et **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires relatives à cette adhésion.

Délibération adoptée par 53 pour

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et exécuter l'accord-cadre de traitement bactériologique des bacs à graisses et organes techniques d'assainissement, ainsi que toutes les modifications en cours d'exécution avec les pièces correspondantes.

Délibération adoptée par 53 pour

MODIFIE le tableau des effectifs du personnel de la Ville comme suit (*cf. annexe*) :

Désignation des emplois	Nouvelle situation	Différence sur les effectifs budgétaires par rapport à la situation antérieure
<u>Filière administrative</u>		
Attaché principal	20	- 2
Attaché	50	- 2
<u>Filière technique</u>		
Adjoint technique	502	- 87
<u>Filière sportive</u>		
En raison d'une redistribution du volume d'activité des professeurs du centre culturel, leur quotité de travail est modifiée conformément à l'annexe 2 de la délibération du 15 décembre 2021.		
<u>Filière culturelle</u>		
Bibliothécaire	1	- 1
En raison d'une redistribution du volume d'activité des professeurs du conservatoire et du centre culturel, leur quotité de travail est modifiée conformément aux annexes 1 et 2 de la délibération du 15 décembre 2021.		
<u>Filière animation</u>		
En raison d'une redistribution du volume d'activité des professeurs du centre culturel, leur quotité de travail est modifiée conformément à l'annexe 2 de la délibération du 15 décembre 2021.		
<u>Filière sécurité</u>		
Brigadier-chef principal	31	+ 9
Gardien brigadier	37	- 9
SOLDE		- 92

Délibération adoptée par 53 pour

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et exécuter le marché relatif à l'assurance statutaire des agents de la Ville et de l'Etablissement public VAL Courbevoie, ainsi que toutes les modifications en cours d'exécution avec les pièces correspondantes.

Délibération adoptée par 53 pour

APPROUVE la convention relative aux repas des personnels de la Ligue de l'Enseignement 92.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer et à l'exécuter, ainsi que tous les documents y afférents et avenants.

Délibération adoptée par 53 pour

APPROUVE le protocole de coopération décentralisée entre les Villes de Courbevoie et d'Azov.

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer et à l'exécuter, ainsi que tous les documents y afférents et avenants.

Délibération adoptée par 53 pour

APPROUVE la liste des dimanches dérogeant au principe du repos dominical pour l'année 2022 :

- les 2, 9 et 16 janvier 2022 : début d'année et soldes d'hiver ;
- les 26 juin et 3 juillet 2022 : évènement lié aux soldes d'été ;
- les 28 août et 4 septembre 2022 : rentrée scolaire ;
- le 27 novembre 2022 : opération commerciale nationale ;
- les 4, 11, 18 et 25 décembre 2022 : fêtes de fin d'année.

Délibération adoptée par 53 pour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 11.

La Secrétaire,

Le Maire,

Bénédicte GEORGES

Jacques KOSSOWSKI
Président du Territoire Paris Ouest La Défense

Annexes : Quotité de travail des professeurs du conservatoire et du centre culturel.

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION DU 15 DECEMBRE 2021

MODIFICATION QUOTITE DE TRAVAIL CONSERVATOIRE

<u>Grade</u>	<u>quotité</u> <u>2020/2021</u>	<u>quotité</u> <u>2021/2022</u>
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	3/20ème	12/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	20/20ème	20/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	20/20ème	19/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	15/20ème	15,10/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	16/20ème	15/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	13/20ème	13/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	20/20ème	20/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	4/20ème	4/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	20/20ème	20/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	20/20ème	20/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	9,50/20ème	9,25/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	17/20ème	20/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	12/20ème	13/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	3,75/20ème	3/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	7,50/20ème	7,50/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	12,50/20ème	12/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	13/20ème	13/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C		8/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	20/20ème	20/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	11,25/20ème	12,33/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	13/20ème	13/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	10/20ème	10/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	20/20ème	20/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	7,5/20ème	6,42/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	4,75/20ème	5/20ème

<u>Grade</u>	<u>quotité</u> <u>2020/2021</u>	<u>quotité</u> <u>2021/2022</u>
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	20/20ème	20/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	20/20ème	20/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	5/20ème	5/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	11/20ème	7,75/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	5/20ème	5/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	8/20ème	16/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	19,50/20ème	18/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	16/20ème	16/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	17/20ème	17/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	11/20ème	11/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	5/20ème	12,5/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	20/20ème	20/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	6,16/20ème	7/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	20/20ème	20/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	6,16/20ème	7/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	10,50/20ème	10/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 1C	20/20ème	20/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 1C	8/20ème	8/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 1C	10/20ème	10/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 1C	20/20ème	20/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 1C	20/20ème	20/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 1C	7/20ème	7/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 1C	17/20ème	16,83/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 1C	20/20ème	20/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 1C	18,75/20ème	20/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 1C	20/20ème	20/20ème
Professeur d'enseignement artistique cl. N	8/16ème	8/16ème
Professeur d'enseignement artistique cl. N	16/16ème	16/16ème
Professeur d'enseignement artistique cl. N	7,16/16ème	10/16ème

Grade	<u>quotité</u> <u>2020/2021</u>	<u>quotité</u> <u>2021/2022</u>
Professeur d'enseignement artistique cl. N	16/16ème	16/16ème
Professeur d'enseignement artistique cl. N	16/16ème	16/16ème
Professeur d'enseignement artistique cl. N	16/16ème	16/16ème
Professeur d'enseignement artistique cl. N	6/16ème	10/16ème
Professeur d'enseignement artistique cl. N	8/16ème	8/16ème
Professeur d'enseignement artistique cl. N		16/16ème
Professeur d'enseignement artistique hors classe	16/16ème	16/16ème
Professeur d'enseignement artistique hors classe	16/16ème	16/16ème
Professeur d'enseignement artistique hors classe	16/16ème	16/16ème
Professeur d'enseignement artistique hors classe	16/16ème	16/16ème
Professeur d'enseignement artistique hors classe	16/16ème	16/16ème
Professeur d'enseignement artistique hors classe	16/16ème	16/16ème
Professeur	17,5	17,5
Professeur	15,5	7,5
Professeur	10,5	10
Professeur	12,5	11
Professeur	12,5	12

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION DU 15 DECEMBRE 2021

MODIFICATION QUOTITE DE TRAVAIL CENTRE CULTUREL

<u>Grade</u>	<u>quotité</u> <u>2020/2021</u>	<u>quotité</u> <u>2021/2022</u>
Attaché principal de conservation	5h55	7h45
Professeur d'enseignement artistique cl. N	8,50/16ème	6/16ème
Professeur d'enseignement artistique cl. N	9,50/16ème	19,50/16ème
Professeur d'enseignement artistique cl. N	16/16ème	19/16ème
Professeur d'enseignement artistique cl. N	10,50/16ème	10,50/16ème
Professeur d'enseignement artistique cl. N	10,50/16ème	10,50/16ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	2,50/20ème	8,50/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	4/20ème	6,50/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	4/20ème	4/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	6/20ème	6/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	1,75/20ème	1,75/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	4/20ème	6/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C		10,75/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	18/20ème	18,25/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	12/20ème	7,75/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C		6/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	7/20ème	7/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	6/20ème	6/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	8/20ème	8/20ème
Assistant d'enseignement artistique ppal 2C	19/20ème	19/20ème

Grade	<u>quotité</u> <u>2020/2021</u>	<u>quotité</u> <u>2021/2022</u>
Assistant d'enseignement artistique	12,75/20ème	12,75/20ème
Assistant d'enseignement artistique	10,50/20ème	10,50/20ème
Assistant d'enseignement artistique	5/20ème	5/20ème
Assistant d'enseignement artistique	19,25/20ème	19,25/20ème
Assistant d'enseignement artistique	4,50/20ème	4,50/20ème
Assistant d'enseignement artistique	19,50/20ème	19,50/20ème
Assistant d'enseignement artistique	7,50/20ème	7,50/20ème
Assistant d'enseignement artistique	17,50/20ème	17,50/20ème
Assistant d'enseignement artistique	10,25/20ème	10,25/20ème
Assistant d'enseignement artistique	7/20ème	7/20ème
Assistant d'enseignement artistique	7/20ème	7/20ème
Assistant d'enseignement artistique	6/20ème	6/20ème
Assistant d'enseignement artistique	6/20ème	3/20ème
Assistant d'enseignement artistique	18,50/20ème	18,50/20ème
Assistant d'enseignement artistique	10,50/20ème	10,50/20ème
Assistant d'enseignement artistique	19,5/20ème	19,5/20ème
Assistant d'enseignement artistique	6/20ème	6/20ème
Assistant d'enseignement artistique	5,50/20ème	5,50/20ème
Assistant d'enseignement artistique	5,50/20ème	5,50/20ème
Assistant d'enseignement artistique	15,25/20ème	20/20ème
Assistant d'enseignement artistique	20/20ème	20/20ème
Assistant d'enseignement artistique	20/20ème	20/20ème
Assistant d'enseignement artistique		9,75/20ème
Assistant d'enseignement artistique	14/20ème	14,75/20ème
Assistant d'enseignement artistique	5/20ème	5/20ème
Assistant d'enseignement artistique	3,50/20ème	3,50/20ème
Assistant d'enseignement artistique	20/20ème	20/20ème
Assistant d'enseignement artistique	2,25/20ème	2,25/20ème

<u>Grade</u>	<u>quotité</u> <u>2020/2021</u>	<u>quotité</u> <u>2021/2022</u>
Educateur des A.P.S. principal de 1ère classe	9h45	9h45
Educateur des A.P.S. principal de 1ère classe	4h30	7h00
Educateur des A.P.S.	6h15	6h15
Educateur des A.P.S.		3h00
Educateur des A.P.S.	3h00	3h00
Educateur des A.P.S.	13h15	13h15
Educateur des A.P.S.	4h00	4h00
Educateur des A.P.S.	1h30	6h00
Educateur des A.P.S.		1h30
Educateur des A.P.S.	12h00	12h00
Educateur des A.P.S.	2h00	2h00
Educateur des A.P.S.	3h15	3h15
Educateur des A.P.S.	4h30	3h00
Educateur des A.P.S.		3h00
Educateur des A.P.S.	3h00	3h00
Educateur des A.P.S.	13h00	13h00
Educateur des A.P.S.	3h00	3h00
Educateur des A.P.S.		3h00

<u>Grade</u>	<u>quotité</u> <u>2020/2021</u>	<u>quotité</u> <u>2021/2022</u>
Animateur principal de 1ère classe	27h05	27h05
Animateur principal de 1ère classe	4h30	4h30
Animateur principal de 1ère classe	11h00	11h00
Animateur principal de 1ère classe	13h30	15h00
Animateur principal de 1ère classe	4h30	4h30
Animateur principal de 1ère classe	18h00	18h00
Animateur principal de 1ère classe	1h45	1h45
Animateur principal de 1ère classe	9h45	9h45
Animateur principal de 1ère classe	3h00	3h00
Animateur principal de 2ème classe	1h30	1h30
Animateur principal de 2ème classe	2h30	2h30
Animateur	2h30	2h30
Animateur	6h00	6h00
Animateur	5h15	5h15
Animateur	7h00	7h00
Animateur	3h00	3h00